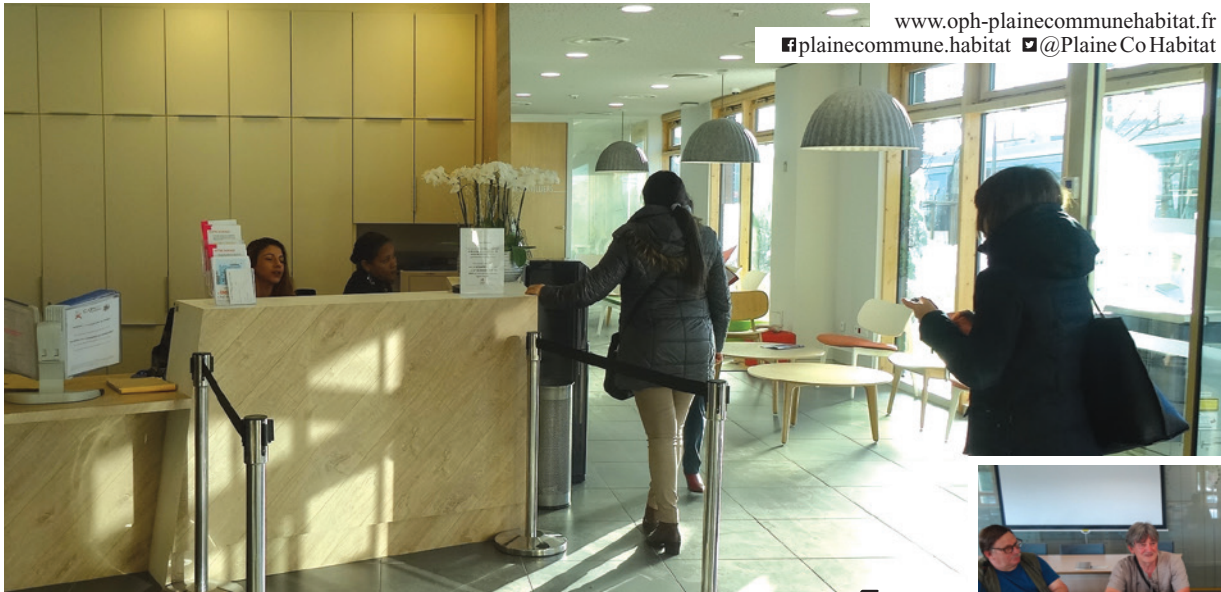


# infos LOCATAIRES

Juillet  
2018



## PAS D'IMPUNITÉ POUR LES RESPONSABLES D'AGRESSION

**L**e 3 juillet, en appel, un jugement a été prononcé par le tribunal, qui a résilié le bail et a ordonné l'expulsion de locataires, responsables d'importants troubles de jouissance.

Le 2 juillet, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a condamné un ancien locataire pour voie de fait suite à une plainte déposée par une employée de Plaine Commune Habitat. Le contrevenant, reconnu coupable par l'administration judiciaire, devra payer une amende de 1000 euros au plaignant et à Plaine Commune Habitat pour préjudice moral et la même somme au Trésor public.

Le 21 juin, la cour d'appel a prononcé la résiliation du bail d'un locataire,

coupable d'agression d'une extrême gravité envers un salarié de l'office. Le 13 juin, c'était un autre locataire qui a été reconnu coupable de faits d'outrage à une personne chargée d'une mission de service public et condamné à une amende de 300 euros. Ce dernier avait proféré des insultes et menaces à l'encontre d'une salariée. Celle-ci a donc porté légitimement plainte et l'office s'est portée partie civile.

**CES QUATRE DÉCISIONS JUDICIAIRES EXPRIMENT LE RESPECT DU DROIT SUITE AUX AGRESSIONS QU'ONT PU CONNAÎTRE LES ÉQUIPES DE PLAINE COMMUNE HABITAT DANS L'EXERCICE DE LEUR MISSION ET LES LOCATAIRES, DANS LA JOUISSANCE DE LEUR QUIÉTUDE.** L'office rappelle son intransigeance quant au respect du règlement intérieur et se réserve le droit d'introduire de telles procédures judiciaires en pareil cas.



## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES :

### SIGNATURE DU PROTOCOLE

En présence de Jaklin Pavilla, Vice-Présidente de l'office, les différentes associations ont signé début juillet le document qui définit les conditions du vote. Cet accord a été négocié et validé par l'organe délibérant de l'office. **À PARTIR DU 16 NOVEMBRE**, les locataires éliront pour quatre ans leurs représentants qui siégeront au sein du Conseil d'administration de Plaine Commune Habitat. Membres à part entière du conseil d'administration, ils participent aux décisions stratégiques et opérationnelles concernant l'avenir de votre résidence. Tous les titulaires d'un bail locatif d'au moins six semaines avant l'élection sont potentiellement électeurs. Si vous souhaitez vous porter candidat, vous retrouverez toutes les informations utiles dans la prochaine lettre.

# La fête des voisins

■ Sur de nombreuses résidences, locataires et équipes de Plaine Commune Habitat ont veillé à organiser de belles fêtes des voisins, synonymes de convivialité et de réjouissance (Cour d'angle, Franc-Moisin, Cosmonautes, Courtille).



## PLAINE COMMUNE HABITAT RENOUVELLE SON ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI LOCAL

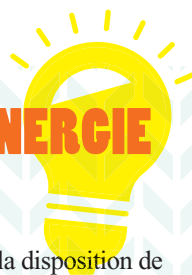


L'office public, le principal bailleur du territoire, le 5 juillet, a signé la charte entreprise-territoire au siège de de la Communauté d'agglomération, qui promeut des **ACTIONS CONCRÈTES POUR RAPPROCHER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE..** La signature de cette charte est un acte fort et confirme la volonté politique de l'office en la matière. Ainsi, si l'office a vocation à offrir un logement de qualité aux habitants, il va au quotidien au-delà de cette mission première et cela se traduit par la politique menée en faveur des acteurs

du territoire. Ainsi, l'office est engagé sur plusieurs objectifs et notamment les questions d'emploi et d'insertion professionnelle. En ayant recruté dès 2013, un poste dédié à l'insertion et au développement économique local, ce volet a pu voir se déployer plusieurs type d'actions : le renforcement des heures d'insertion : plus de 25 000 en 2017 et 70 000 prévues entre 2018 et 2020. Ces heures d'insertion bénéficient avant tout aux habitants du territoire dans le cadre d'un maillage entre Plaine Commune et les entreprises du territoire.



## FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC DES AMPOULES LED



Le club des locataires s'engage dans la transition énergétique et met à la disposition de ses membres des ampoules LED, qui ont une durée de vie supérieure aux lampes à incandescence ou fluorescente et surtout faibles en consommation électrique (3 ampoules par foyers/dans la limite du stock disponible).

■ + D'INFO : Contactez le club des locataires au 01 48 13 62 43 ou par mail : leclubdeslocataires@yahoo.fr

## DE NOUVELLES LIVRAISONS À LA COURNEUVE

Des façades multicolores, de nouveaux immeubles et une nouvelle place à quelques mètres du métro « 8 mai 1945 ». Dans le cadre de la requalification du quartier des Quatre-Routes, **43 APPARTEMENTS ET DEUX LOCAUX COMMERCIAUX ONT ÉTÉ LIVRÉS PAR L'OFFICE** Ils accueillent une partie des habitants de la barre Robespierre vouée à la démolition d'ici fin 2019 dans le quartier nord. C'est en présence du Maire de La Courneuve, Gilles Poux, que le Président de Plaine Commune Habitat, Laurent Russier, a inauguré le 30 juin, les nouveaux immeubles. Ceux-ci ont été construits sur l'emplacement de l'ancien marché. D'autres transformations attendent le quartier des Quatre-Routes, « **CŒUR HISTORIQUE DE LA COURNEUVE** ». D'ici 2021, le quartier doit accueillir 390 logements neufs (210 déjà livrés), dont une majorité en accession à la propriété.



## Rejoignez nos équipes !

Plaine Commune Habitat recrute :

- Responsable Agence Commerce
- Gardien d'immeuble
- Technicien de Proximité
- Technicien Etat des Lieux
- Comptable Trésorerie
- Gestionnaire Charges et Quittancement
- Gestionnaire Locatif et Social
- Gestionnaire logement / Chargé d'attributions CDD

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à [recrutement@plainecommunehabitat.fr](mailto:recrutement@plainecommunehabitat.fr) ou sur le site internet [oph-plainecommunehabitat.fr](http://oph-plainecommunehabitat.fr), rubrique : rejoindre nos équipes.